



Le groupe EDF et CCI France renouvellent leur partenariat au profit du développement économique local et de l'accélération de la transition énergétique

Mardi 26 mars 2024, à l'occasion de l'Assemblée Générale de CCI France, Luc Rémont, Président-Directeur Général d'EDF et Alain Di Crescenzo, Président de CCI France, ont renouvelé l'accord-cadre de partenariat conclu en 2018. Sa mise en place a permis de tisser des liens forts entre les acteurs économiques régionaux et EDF, au service du parc nucléaire et du développement des énergies renouvelables en France.

Depuis la signature du premier accord en 2018, 18 conventions régionales ont été établies entre EDF et les CCI régionales pour l'utilisation de la plateforme digitale CCI Business qui permet de faciliter l'information des entreprises régionales sur les appels d'offres lancés par le groupe EDF pour ses chantiers industriels.

En complément des actions déjà lancées dans le précédent accord, le nouveau partenariat prévoit également de :

- Elargir l'utilisation de la plateforme CCI Business à de nouvelles régions et de nouveaux programmes industriels du groupe EDF, comme le programme EPR2 ou les projets éoliens en mer ;
- Favoriser les échanges autour de la décarbonation des infrastructures de la CCI ;
- Accompagner les territoires et les entreprises dans leur décarbonation et leur développement économique ;
- Collaborer sur le besoin en compétences dans les filières de la transition énergétique.

L'accord permettra de renforcer l'ancrage d'EDF et des CCI dans les territoires et contribuera à la mobilisation des compétences et des tissus industriels locaux.

Luc Rémont, Président-Directeur Général d'EDF, a déclaré : « *Ce partenariat renouvelé entre EDF et CCI France symbolise notre engagement commun en faveur du développement économique local et de l'accélération de la transition énergétique. Ensemble, nous accompagnons les territoires, dans l'accélération de leur décarbonation et mobilisons les entreprises et compétences locales afin qu'ils bénéficient des investissements réalisés dans les énergies décarbonées.* »

Alain Di Crescenzo, Président de CCI France, a déclaré : « *L'accélération de la décarbonation de notre économie est l'une des priorités du réseau des CCI. Ce partenariat renouvelé avec EDF, démontre notre volonté de renforcer notre collaboration pour aller encore plus vite et plus loin au service de nos entreprises et de nos territoires. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans notre Plan stratégique et dans notre engagement pour accélérer les transitions énergétique et écologique en France* ».

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 434 TWh, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 40,9 millions de clients ⁽¹⁾ et a réalisé un chiffre d'affaires de 139,7 milliards d'euros en 2023.

(1) Les clients sont décomptés par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison.

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

EDF SA

22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Contacts**Presse EDF :**

service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Presse et communication CCI :

f.fraysse@ccifrance.fr / 06 79 94 59 90

y.drumare@ccifrance.fr / 06 50 75 49 48

Analystes & Investisseurs :

edf-irteam@edf.fr